

Séance
extraordinaire
du 31 janvier
2022
À 10h

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU TRENTE ET
UNIÈME (31^e) JOUR DU MOIS JANVIER DEUX-MIL-VINGT-DEUX (2022) À
COMPTER DE 10 h À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-
VILLE À MONT-JOLI**

sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2, *absence motivée*
M. Robin Guy, conseiller du district 3, *absence motivée*
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance et les conseillers y assistent par conférence téléphonique comme permis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Deux (2) membres du personnel-cadre de la Ville soit madame Kathleen Bossé, greffière, ainsi que Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y assistent.

MOMENT DE RÉFLEXION

22.01.37

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

22.01.38

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

TRAVAUX PUBLICS

3. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière et autorisation de signature de la demande
4. Affaires nouvelles.
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de l'assemblée.

TRAVAUX PUBLICS

22.01.39 **AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière au Programme d'aide financière de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour un projet d'amélioration de la sécurité routière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Mont-Joli autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme et par la même résolution, autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à la demande d'aide financière.

22.01.40 **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucunes affaires nouvelles.

22.01.41 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

22.01.42 **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 10h05 , il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière